


Volet B
**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le


15087520
11 JUIN 2015

 au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0566.984.596

Dénomination

 (en entier) : **CTI Clinical Trial and Consulting Services Belgium**

 (en abrégé) : **CTI**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Avenue Louise 367, 1050 Bruxelles, Belgique

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Transfert du siège social

Extrait du procès-verbal des décisions du gérant unique prises le 1 juin 2015:

"2. Décision
2.1 Transfert du siège social

Le gérant unique a décidé, en vertu de l'article 2 des statuts, de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: Cipalstraat 3, 2440 Geel.

2.2 Traduction des statuts en néerlandais et dépôt de ceux-ci

Le gérant unique, prenant en considération la législation applicable en matière d'emploi des langues, a décidé d'approuver la traduction des statuts de la société du français au néerlandais, en vue de déposer les statuts traduits auprès du greffe du tribunal de commerce compétent.

2.3 Procuration spéciale

Après délibération, le conseil d'administration accorde unanimement une procuration spéciale et irrévocable à Tom Swinnen qui, à cette fin, élit domicile dans les bureaux de Van Bael & Bellis, situé à avenue Louise 165, 1050 Bruxelles, Belgique, avec le pouvoir de substitution pour accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de la/des décision(s) reprise(s) ci-dessus, y compris auprès du guichet d'entreprise, du greffe du tribunal de commerce, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de la Banque Nationale de Belgique, du secrétariat social, de l'ONSS, de l'administration de la TVA, de l'administration des impôts sur le revenu et de toute administration, autorité, entité ou personne publique ou privée (y compris employés, clients, fournisseurs, débiteurs et créanciers) avec une promesse de ratification par la société si besoin en est."

 Tom Swinnen
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/06/2015 - Annexes du Moniteur belge

 Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature